

03/12/82 du 30/12/83

DPAA.BAO.AM.5/7/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

//) DECREE N° 80/644 du 26.12.80 portant titularisation des Professeurs Certifiés des Sciences et Techniques Economiques de 1^{er} Echelon Supérieurs des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

D F P

D G B

D C F

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2027 du 21.5.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/TP du 3.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/TP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/187/TP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/170/TP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 64/165/TP-EE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/TP-EE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 63/81/TP-EE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/304/LIT. JCF du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/TP-EE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 Juin 1983.

//(-) E C R E T A I

...../.....

ARTICLE 1er : Les Professeurs des Sciences et Techniques Economiques de 1^{er} échelon Stagiaires des cadres de la catégorie 4, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms et Prénoms suivent sont titularisés dans leur grade et nommés Professeurs Certifiés de Lycée Technique de 1^{er} échelon ACC= 1 an.

- BIABAKA Philippe P/C du 5.10.82 en Sce à Pointe-Noire
- BIKOU-LBYS née MAICUABI Christine P/C du 25.9.82 à B/ville
- BOKOUTA Jean Baptiste P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- KIBELOLAUD Sylvestre Jean Bernard P/C du 5.10.82 en Sce à Pte-Noire
- KINA Barbe Petronelle P/C du 16.10.82 en Sce à B/ville
- KIBANGUI Félicité Justine Constance P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- KINFOKO Dieudonné P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- KOKOU Joseph P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- KOUMBAT-KOUMBAT MAYBE YOMBE P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- LOUKOUBAMA Odile P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- LOUYINDOULA Angelique P/C du 7.10.82 en Sce à Pte-Noire
- MABOULOU Solange P/C du 5.10.82 en Sce à OUAANDO
- MAKOUNDOU Albert P/C du 1.10.82 en Sce à OUAANDO
- MALANDA née MALANDA Gisèle P/C du 16.10.82 en Sce à B/ville
- MATOU Antoinette P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- MOUKETO Marguerite P/C du 16.10.82 en Sce à B/ville
- MOUNGUELETT Jean Baptiste Richard P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- MOUSSABOU Fidèle P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- MILONGO Marcel P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- MPASSIOUATOUA Benoit P/C du 25.10.82 en Sce à Pte-Noire
- NDE Clémentine P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- NGADZALA Ange P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- NGAMBA Marcel P/C du 2.10.82 en Sce à Pte-Noire
- NGOMA-MBOUNGOU née BISSILA MIKELIS Marie Jeanne Clémence P/C du 20.10.82 en Sce à B/ville
- NKOUNKOU MVOUKOULOU Adelaïde P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- OSSENGUE née LANGOUANI Héliodore Louise P/C du 2.10.82 en Sce à B/ville
- PAKA-MABIALA Bernard P/C du 25.9.82 en Service à B/ville
- TCHIBOUNGA MUKOSSO François P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- ZOBA Albert P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- NZAKA KOUKALA Albert P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- NZAMBA Jacques P/C du 1.10.82 en Sce à Pte-Noire
- SITA née BIELINGO Martine P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- PIKA Jean Maurice P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- DESSENA Cathérine P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- PAMBOU Pascal Blaise P/C du 5.10.82 en Sce à B/ville
- TCHITCHALLS Romain P/C du 1.10.82 en Sce à B/ville
- MPASSI Antoinette P/C du 19.10.82 en Sce à B/ville
- INOKOMISSIKA Jeanne Marguerite P/C du 2.10.82 en Sce à B/ville

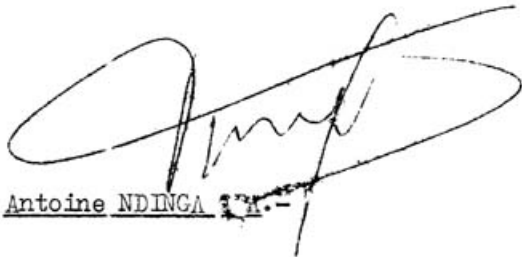
...../.....

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1983

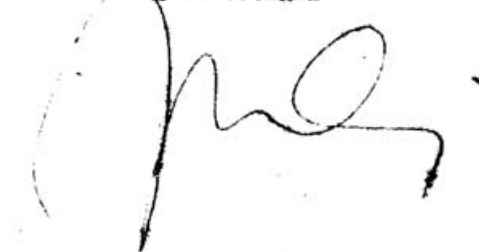
PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

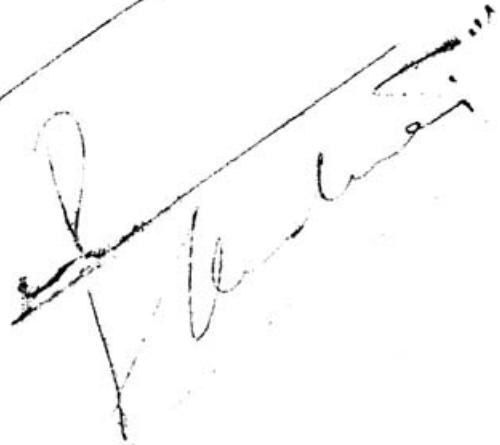


Antoine NDINGA M.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

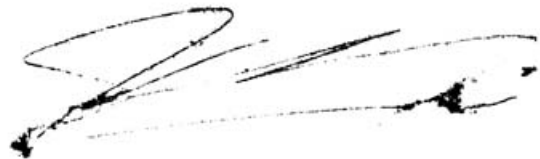


Bernari COMBO MATSONA.-



Colonel Louis SYLVAIE GOLA.-

LE MINISTRE DES FINANCES



Hiti Ossetounba LENCUNDEZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN.....2
DGAS.....2
DPAA.....3
DFP.....47
DGB.....2
DCF.....2
B/SOLIE.....5
DRE.....35
INTERESSES.....35
DOSSIERS.....35
JORPC.....5

